

# LES NUITS PHOTO EST UN FESTIVAL DE CINÉMA DÉDIÉ À UN NOUVEAU GENRE :

## LE FILM PHOTOGRAPHIQUE



### RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX PRIX LNP

Les PRIX LNP sont dédiés au film photographique. Créés à l'initiative de FREELENS, ils sont attribués chaque fin d'année en partenariat avec la SAIF et la COPIE PRIVÉE, pendant la soirée de clôture du festival LES NUITS PHOTO, à Paris.

Pour participer, soumettez [VOTRE CANDIDATURE EN LIGNE](#) avant la fin de l'appel à candidatures, le 15 septembre 2025, minuit au plus tard. Vous aurez besoin d'héberger votre film au préalable sur un compte YouTube ou Vimeo, en le protégeant éventuellement par un mot de passe.

#### ARTICLE 1 • CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.A** La participation à cet appel est ouverte à toute personne physique ou morale, se présentant en son nom propre, sans condition d'âge, résidant en France ou à l'étranger.
- 1.B** Le participant-e doit être propriétaire des droits de diffusion du dit film - en son nom, ou via une boîte de production ou de distribution.
- 1.C** Le film doit être constitué, dans sa forme, en majorité voire en totalité, de photographies. Il est possible d'intégrer d'autres médiums, mais l'image fixe doit rester prédominante.
- 1.D** Le thème est libre, et l'appel est ouvert à toutes les écritures photographiques.
- 1.E** Durée maximale : 45 minutes (génériques compris).
- 1.F** Ouvert à toutes sans restriction : photographes, auteures, réalisatrices, étudiant-es, artistes, monteuses, journalistes...
- 1.G** Chaque candidat-e ne peut soumettre qu'une seule réalisation.
- 1.H** La production doit avoir été finalisée après le 1er janvier 2023.
- 1.I** Le ou les auteurice(s) doivent posséder les droits sur les musiques du film.
- 1.J** Les projets doivent être sous-titrés en français si les protagonistes du film ne sont pas francophones.

## ARTICLE 2 • CONSTITUTION DU DOSSIER ET ADHÉSION

**2.A** Chaque candidat-e souhaitant participer à cet appel doit envoyer sa candidature en remplissant la [FICHE DE CANDIDATURE](#) prévue à cet effet.

**2.B** Les candidat-es aux PRIX LNP doivent être ou devenir adhérent-es de l'association FREELENS, afin de soutenir le travail de l'association et de ses bénévoles.  
[Cf ADHÉSION.](#)

**2.C** Seront demandées aux auteurices, dans la fiche de candidature, 3 ou 4 images du film (libres de droit, en 72 dpi, 1920 pixels pour le côté le plus large) et un court résumé du projet.

**2.D** À l'issue de la sélection des films finalistes par un pré-jury constitué principalement des membres de l'équipe de FREELENS, seront demandés à leurs auteurices un fichier HD (.mov ou .mp4), à envoyer via WeTransfer ou autre plateforme, à [maud@lesnuitsphoto.com](mailto:maud@lesnuitsphoto.com).

## ARTICLE 3 • PRIX & DOTATIONS

Le **GRAND PRIX LNP**, le Grand Prix du festival, bénéficiera de :

- une dotation de 1000 (mille) euros en partenariat avec la SAIF (Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe) et la COPIE PRIVÉE.
- le Trophée LNP conçu par l'artiste ANTONIN AMY-MENICHETTI.
- la diffusion du film sur les médias partenaires FISHEYE MAGAZINE et 9 LIVES MAGAZINE.

Le **PRIX LNP DIAPÉRO**, prix du meilleur film photographique documentaire, sera remis par l'association DIAPÉRO, et bénéficiera de la diffusion du film sur le média partenaire MEDIAPART, et la rétribution en droits de diffusion d'un montant de 500€.

Le **PRIX LNP LA CASSETTE**, prix de la meilleure création sonore, sera remis par le Collectif TRANSMISSION, et bénéficiera d'un accès à leurs ateliers ou à leur studio d'enregistrement.

Le **PRIX LNP DU MEILLEUR MONTAGE** sera remis par un jury de spécialistes, et bénéficiera d'un temps de formation ou d'accompagnement sur le montage d'un film photo par ALEXE LIEBERT.

Le **PRIX LNP DU PUBLIC** sera choisi par le public de l'édition 2025 du festival LES NUITS PHOTO, suivant un système de vote équitable et proportionnel à la fréquentation de chaque projection, et bénéficiera de 50% du total des dons du public remis pendant la durée du festival.

## ARTICLE 4 • CALENDRIER

**4.A** L'appel à candidature pour le PRIX LNP 2025 est ouvert du 20 juin au 15 septembre 2025.

**4.B** La sélection des films finalistes aux PRIX LNP par le pré-jury aura lieu mi-octobre et sera communiquée sur nos réseaux et par mail à toutes les auteur-ices.

**4.C.1** Le film lauréat du GRAND PRIX LNP sera choisi par le JURY PRINCIPAL courant novembre.

**4.C.2** Le film lauréat du PRIX LNP DIAPÉRO sera choisi par l'équipe de l'association DIAPÉRO et par MEDIAPART courant novembre.

**4.C.3** Le film lauréat du PRIX LNP LA CASSETTE sera choisi par les membres du collectif TRANSMISSION courant novembre.

**4.C.4** Le film lauréat du PRIX LNP DU MEILLEUR MONTAGE sera choisi par ALEXE LIEBERT et autres professionnel·les courant novembre.

**4.C.5** Le film lauréat du PRIX LNP DU PUBLIC sera choisi par le PUBLIC de l'édition 2025 du festival les 28, 29 et 30 novembre.

**4.D.1** Les films lauréats des différents prix seront annoncés aux auteurices à l'issue de la sélection finale des jurys, et rendus officiels lors de la soirée de remise des prix du festival LES NUITS PHOTO, le dimanche 30 novembre 2025.

**4.D.2** Le film lauréat du Prix du Public sera annoncé et rendu officiel lors de remise des prix du festival LES NUITS PHOTO, le 30 novembre 2025.

**4.E** Tous les films finalistes choisis par le pré-jury seront projetés pendant le festival LES NUITS PHOTO, les 29 et 30 novembre 2025.

**4.F.1** La diffusion du projet lauréat du GRAND PRIX LNP sur les médias partenaires est programmée à l'issue du festival LES NUITS PHOTO, en accord avec le calendrier et la ligne éditoriale de ces médias.

**4.F.2** La diffusion du projet lauréat du PRIX LNP DIAPÉRO sur le média partenaire MEDIAPART est programmée à l'issue du festival LES NUITS PHOTO, en accord avec le calendrier et la ligne éditoriale de ce média.

## **ARTICLE 5 • SÉLECTION**

**5.A** Le pré-jury est chaque année constitué de membres de l'association FREELENS, administratrices et administrateurs, ainsi que d'un membre de l'équipe DIAPÉRO

**5.B.1** Le jury du GRAND PRIX LNP est chaque année constitué d'un membre de l'équipe de FREELENS, d'un membre de la SAIF, et de personnalités du monde de la photographie et du cinéma.

**5.B.2** Le jury du PRIX LNP DIAPÉRO est constitué des membres de l'association DIAPÉRO et de Sébastien Calvet qui représente le média partenaire MEDIAPART.

**5.B.3** Le jury du PRIX LNP LA CASSETTE est constitué des membres du collectif LA CASSETTE.

**5.B.4** Le jury du PRIX LNP DU MEILLEUR MONTAGE est constitué de la réalisatrice ALEXE LIEBERT et autres professionnel·les.

**5.C** Les décisions du pré-jury et des jurys sont souveraines et sans appel. Le pré-jury ne sélectionnera que les dossiers complets. Les lauréat·es retenu·es par les jurys seront averti·es par courriel exclusivement.

**5.D** Chaque film sera jugé sur :

- L'originalité du sujet et de la démarche développée.
- La qualité des images en s'appuyant sur les fondamentaux photographiques : l'image en elle-même, le cadrage, le point de vue, la cohérence...
- La qualité du son, son caractère immersif, et sa cohérence vis-à-vis du propos de l'auteurice.
- la créativité du montage et de la narration cinématographique.

**5.E** FREELENS et les partenaires déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des envois et dossiers pendant la sélection ou l'acheminement web.

## ARTICLE 6 • ENGAGEMENT DES PARTICIPANT·ES

**6.A** L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées au présent règlement.

**6.B** Dans un but de promotion, les auteurices accordent à FREELENS et aux organisateurices le droit de diffuser leur travail (tout ou partie, en accord avec les auteurices) sur les sites [lesnuitsphoto.com](http://lesnuitsphoto.com) , [freelens.fr](http://freelens.fr) , ainsi que sur leurs réseaux respectifs, sans contrepartie financière pour les producteurices et auteurices.

**6.C** Les auteurices accordent à FREELENS et aux organisateurices le droit de projeter leur travail pendant les éditions ultérieures du festival LES NUITS PHOTO (deux années maximum), ou pour des projections spéciales « HORS-LES-MURS » suivant le festival LES NUITS PHOTO (deux années maximum). Les auteurices seront à chaque fois prévenu·es à l'avance de ces projections, et les droits de diffusion dépendront du budget de chaque événement.

**6.D** Les auteurices attestent et garantissent que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas de contrefaçon d'œuvres protégées.

**6.E** Les auteurices attestent et garantissent que les tiers - notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurices et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles du projet - lui ont donné l'autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur œuvre.

**6.F** Les auteurices s'engagent à s'acquitter des droits auprès de la SACEM pour les supports son protégés par la loi sur la propriété intellectuelle.

**6.G** Le pré-jury et les jurys qui sélectionneront les projets sont en mesure de réclamer auprès d'eux tous les documents nécessaires tel qu'édictees ci-dessus.

## ARTICLE 7 • ENGAGEMENT DE FREELENS ET PARTENAIRES

**7.A** FREELENS et ses partenaires s'engagent à ne pas utiliser à d'autres fins les images, sons et projets des candidat·es en dehors des PRIX LNP et des événements organisés par LES NUITS PHOTO, tels qu'énumérés dans l'article 6.

**7.B** Si d'autres projections doivent avoir lieu pour d'autres événements, FREELENS et ses partenaires s'entreprendront avec les auteurices pour demander leur autorisation.

**7.C** Les membres des jurys ne peuvent pas soumettre de candidature aux PRIX LNP.

**7.D** En cas d'incident grave ou de contexte pandémique, les événements organisés par LES NUITS PHOTO (festival ou hors-les-murs) pourront être annulés ou suspendus à tout moment et sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.



freelens la saif



la culture avec  
la copie privée



L U X